

Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =
Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

Band: - (1992)

Heft: 40: [Édition française]

Rubrik: Invitation à l'assemblée annuelle de la S.S.E.G. du samedi 25 avril
1992 à Schwyz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Février 1992

INVITATION

A l'Assemblée Annuelle de la S.S.E.G. du samedi
25 avril 1992 à Schwyz.

SVITIA,



Schwyz.



Mesdames, Messieurs, chers membres,

Lors de notre dernière assemblée annuelle à Thoun, la section de Lucerne et de Suisse Centrale s'est chargée de l'organisation de la prochaine assemblée. Nous nous rencontrerons donc à Schwyz, berceau de notre pays, dont notre armoirie nationale est issue.

La bourgade d'environ 13'000 habitants est nichée dans une vaste cuvette montagnaise, abritée au nord par les deux Mythen.

La localité est bien plus ancienne que sa première citation (972) ne le laisse supposer. Une église mérovingienne du 8e s. et des tombes alémaniques furent découvertes en son centre. Les libertés accordées en 1240 par l'empereur Frédéric II n'ayant pas été clairement définies, les schwyzois durent sans relâche les défendre contre les seigneurs habsbourgeois, au moyen de divers accords et alliances avec les habitants des vallées voisines - Uri et Unterwald, et ceci jusqu'en 1291. C'est en 1315 cependant, grâce à la victoire de Morgarten, qu'ils purent contrer une expédition punitive des autrichiens et ainsi consolider leur position. A la même époque, la vieille contrée de Schwyz commença à s'adjoindre la Marche, Einsiedeln, les Höfe et Küsnacht. Résistant à la Réformation, les Schwyzois gardèrent leur foi ancestrale. En 1798, le pays tenta vainement de s'opposer à l'invasion française. 1833 vit la séparation temporaire du canton, car l'intérieur de Schwyz se défendait encore et toujours contre l'égalité avec ses territoires extérieurs. La défaite du Sonderbund en 1847 ouvrit la porte à la modernisation de la constitution cantonale.

Le centre de la ville de Schwyz est occupé par une grande place, depuis la destruction de nombreuses maisons par un terrible incendie en 1642.

L'hôtel de ville fut bâti sur les fondations de l'ancien édifice de 1593. Ses façades nord et ouest furent peintes en 1891 par l'artiste munichois Ferdinand Wagner à l'occasion du 600e anniversaire de la Confédération.

La plus ancienne construction de Schwyz est la tour fortifiée construite en 1200 environ. Depuis le milieu du XVe s. jusqu'en 1936, cette tour abritait les archives, et depuis cette date on peut y visiter le Heimatmuseum.

D'après les fouilles archéologiques, l'église St. Martin est le 6e édifice construit à cet emplacement. La première chapelle fut bâtie à l'époque mérovingienne, vers l'an 720. L'église actuelle fut érigée en 1770-1774 par deux frères de Lucerne. Typique du style dit schwyzois, elle est réputée être une des plus belles églises baroques de Suisse.

La gentilhommière Ital-Reding, formée d'un corps de bâtiment principal datant de 1609 ainsi qu'entourée d'un admirable parc et jardin, rappelle à chaque instant le riche et fastueux passé de l'ancien Schwyz. Les pièces de réception du 1er étage sont ornées de plafonds à caissons et de boiseries marquetées avec un art consommé.



PROGRAMME DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE , SCHWYZ, 25 AVRIL 1992

- 10.00 Arrivée du train à Schwyz-Seewen.
 Un bus est prévu pour effectuer le trajet de la gare à l'hôtel de ville (30 min. à pied).
- 10.20 - 11.30 Assemblée générale à l'hôtel de ville de Schwyz (salle de conférences).
- 11.30 - 12.30 Visite de l'hôtel de ville, menée par Karl Betschart.
- 12.30 - 13.00 Apéritif à l'hôtel de ville.
- 13.00 - 15.00 Déjeuner à l'hôtel Wysses Rössli, salle des Mythen.

M E N U

Assiette bernoise
(bouilli, côtelette fumée, lard,
saucisse, os à moëlle)

Haricots
Pommes vapeur

*

Crème brûlée

* * *

*

Prix: Fr. 33.-- par personne.

*

A l'heure du café, exposé de Franz Auf der Maur, adjoint aux Archives d'Etat de Schwyz, au sujet des recherches généalogiques dans son canton.

- 15.00 - 16.00 Visite du musée de l'habitation Ital-Reding Haus/Bethlehem.



ORGANISATIONDélai d'inscription: Vendredi 20 mars 1992.

Les inscriptions doivent être adressées au caissier: Fritz Wittensöldner, Lessingstr. 20, 9008 St. Gallen, qui vous fera parvenir la documentation adéquate ainsi qu'un bulletin de versement à régler jusqu'au 6 avril 1992.

Annulations: Possibles jusqu'au 3 avril 1992. Votre participation aux frais de Fr. 12.-- ne sera pas remboursée.

Parking:

Les rares places de parc de la ville de Schwyz sont presque toutes situées en zone bleue. Nous vous recommandons donc vivement de prendre le train.

Veuillez cocher la case correspondant à votre moyen de locomotion: nous prévoyons un bus reliant la gare de Schwyz-Seewen à l'hôtel de ville afin de vous éviter 30 min. de marche.

Anmeldung / Bulletin d'inscription

Name/nom: Vorname/Prénom:

Strasse/rue: Ort/lieu:

Tél:

Anreise mit: Zug ☐
 Voyage en train ☐

Auto ☐
 auto ☐

Veranstaltungen/Mahlzeiten Programme/repas	Kosten pro Person frais par personne	Anzahl Teilnehmer nombre de personnes	Total Kosten frais total
Tagungsbeitrag pro Person (Eintritte, Führung Frais de participation p. pers. (Entrées, Excursion)	Fr. 12.--		
Mittagessen (trockenes Gedeck) Repas (sans boissons)	Fr. 33.--		
Total			

Ein Einzahlungsschein zur Vorauszahlung wird Ihnen zugestellt.
 Pour le règlement à l'avance, un bulletin de versement vous sera adressé

Senden an:

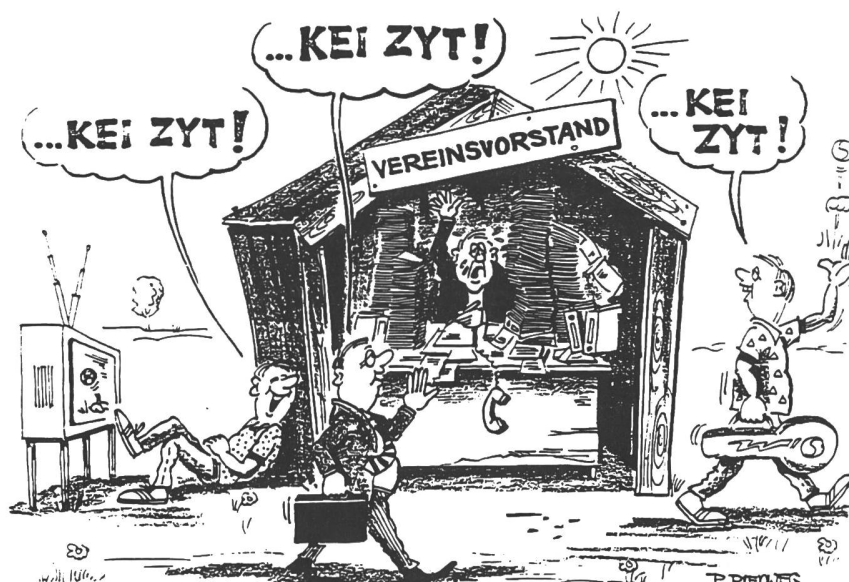
Envoyer à: Fritz Wittensöldner, Lessingstr. 20, 9008 St.Gallen

Ort, Datum/Lieu, date:

Unterschrift:

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE 1992

1. Lecture du procès-verbal de la 17e assemblée annuelle du 27 avril 1991 à Thoune.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Rapports annuels:
 - a) du président
 - b) de la commission de rédaction
 - c) du bibliothécaire
 - d) du responsable du bureau des publications
 - e) du responsable du fichier des familles.
4. Présentation et adoption des comptes 1991 et du budget 1992, ainsi que rapport du vérificateur aux comptes.
5. Fixation de la cotisation 1993.
6. Décharge au comité central.
7. Nominations au comité central.
8. Décision sur l'octroi d'une procuration aux président et caissier en vue de finaliser l'entrée de la Société, comme section indépendante, dans la Société Suisse de Recherches Historiques (AGGS). Voir texte explicatif en p. 7. Décision sur les diverses propositions individuelles.
9. Divers.



Le comité central, prêchant pour sa paroisse, exprime le vœu ardent de rencontrer des membres disposés à assumer un poste dans son cénacle. Quelques-uns d'entre nous estiment avoir assumé des responsabilités au sein de notre société pendant suffisamment longtemps et avoir droit à un repos bien mérité. Il serait dans l'intérêt de la SSEG - ainsi que dans leur intérêt propre - de changer de "têtes". Prenez donc votre courage et votre téléphone / plume (cochez ce qui s'applique) à deux mains, et **annoncez-vous!** Merci d'avance.

A propos du point 8 de l'ordre du jour:

Ceux d'entre vous qui font partie de notre Société depuis quelques années déjà se souviendront:

Le président nous a informé plusieurs fois de l'avancement de nos négociations avec le Fonds National pour obtenir des subventions pour des publications scientifiques. Pendant plusieurs années nous avons essuyé des refus quant à nos demandes d'adhésion à l'ancienne Société Suisse des Sciences (actuellement l'Académie des Sciences). Le secrétaire général de celle-ci nous conseilla finalement d'adhérer à la société faîtière de notre branche scientifique, la Société Suisse de Recherches Historiques (AGGS).

L'Histoire est, par définition, une vue d'ensemble sur une longue - voire une très longue - période, et son unité de mesure est le temps. Notre démarche s'inscrit, elle aussi, dans le temps: il a fallu s'armer de beaucoup de patience avant que le président n'ait eu la satisfaction de communiquer aux membres du comité une proposition de l'AGGS, concernant le rattachement de notre société à cette dernière.

Lors de sa session du 22 novembre 1991, le comité central a unanimement donné son accord de principe à cette proposition. Quelques détails de formulation semblaient désirables et ont été réglés récemment entre notre président et la présidente de l'AGGS, Mme B. Mesmer à Berne. Nos remarques justifiées ont été à la base d'une reformulation de deux articles de la convention.

Le conseil d'administration de l'AGGS se rencontrera en février et examinera cette nouvelle version avant de nous signifier - comme nous l'espérons - son accord. Le président sera probablement en mesure de nous fournir des renseignements sur l'état de la situation et de recevoir, pour le caissier et lui-même, l'autorisation de procéder à la finalisation de cet accord.

Nous aimerions par avance couper court à l'inquiétude de certains membres: la SSEG restera une société juridiquement indépendante. Elle se trouvera simplement dans la même situation que les sections locales vis-à-vis d'elle-même, en devenant une section particulière de l'AGGS. Il est évident que nous présenterons nos comptes annuels pour information à son conseil d'administration, ce qui nous permettra de présenter également nos demandes de subventions..! D'autre part, un représentant du conseil d'administration de l'AGGS fera partie de notre comité, et vice-versa.

Vous comprendrez aisément qu'une solution aussi positive et prometteuse ait été acceptée d'emblée par le comité central. Il sera particulièrement important pour notre avenir de pouvoir concentrer nos forces pour "tirer sur la même corde".



Les propositions individuelles, motions et commentaires sur ce qui précède doivent parvenir au plus tard le lundi 23 mars au président.